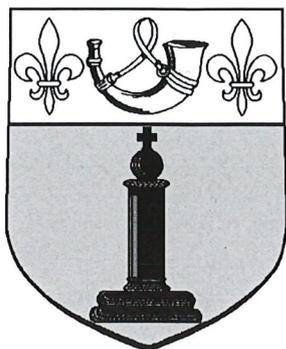


Wincrange, le 05.12.2024



AVIS

Il est porté à la connaissance du public que les nouvelles fixations du taux multiplicateur à appliquer pour l'année d'imposition 2025 en matière d'impôt foncier ainsi qu'en matière d'impôt commercial, votées par le conseil communal lors de sa séance du 23.05.2024, ont été arrêtées en date du 27.07.2024.

Les textes des deux règlements sont à la disposition du public à la maison communale à Wincrange, où peut en être pris copie sans déplacement.

Le bourgmestre

A blue ink signature of the Mayor, consisting of a large, stylized loop.



Le secrétaire

A blue ink signature of the Secretary, consisting of several fluid, overlapping loops.